

Conseil municipal du 22 octobre 2020

Compte-rendu sommaire

Le vingt-deux octobre deux mil vingt à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Guy LECOURT, Maire.

Présents : Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Didier BERNIER, Nathalie TATIN, Lina NOUGAYREDE, Valère DRAPIER, Marc WALTER, Isabelle ADAM, Agnès GUILLAUME, Florian RAFFATIN, Christophe TERRIER, Emilie GARÇON, Bertrand PANTHOU

Représentée : DA SILVA Anne-Claire (par Guy LECOURT)

Secrétaire de séance : Nathalie TATIN

Le Conseil municipal :

1. A approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 juin 2020.
2. A approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 27 juillet 2020.
3. A sollicité, à l'unanimité, du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers soit 181 550 € correspondant à 70 % du montant de travaux subventionnables de 259 357.14 € HT.
4. A décidé, à l'unanimité, le prononcer le déclassement d'un tronçon désaffecté (52 m²) de la sente rurale n°1 sise rue des Rôtis - terrain de l'ancienne station d'épuration et de l'intégré dans le domaine privé communal.
5. A approuvé, à l'unanimité, le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux aériens électriques et de télécommunication situés rue du Parc et rue de la Mairie (Tronçon de la voie menant aux nouveaux bâtiments : bibliothèque, accueil périscolaire et salle multi accueil) pour un montant estimé à 99 270 € TTC. Cette opération fera l'objet de demande de subvention auprès de différents financeurs.
6. A approuvé, à l'unanimité, la correction d'une erreur matérielle dans la délibération fixant notamment les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir et a confirmé la participation des familles, calculée en fonction de leur quotient familial comme suit :

Quotient familial	Accueil du matin*	Accueil du soir*	Accueil matin et soir*	Montant maximum de facturation mensuelle par enfant (quel que les accueils utilisés)
De 0 à 700 €	2.00 €	4.00 €	5.20 €	52.00 €
De 701 € à 2 000 €	2.40 €	4.80 €	6.30 €	63.00 €
De 2 001 € à 3 000 €	2.60 €	5.20 €	6.80 €	68.00 €
Plus de 3 000 €	2.80 €	5.60 €	7.30 €	73.00 €

***Tarif unitaire par enfant**

7. A décidé, à l'unanimité, de modifier les horaires de la bibliothèque comme suit
 - Lundi : 16 h 30 – 19 h
 - Mercredi : 16 h – 18 h 30
 - Samedi : 10 h 45 – 12 h 30
8. A décidé, à l'unanimité, la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population du 21 janvier 2021 au 20 février 2021

9. A décidé, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
10. Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir
 - ✓ Signature d'une convention d'occupation d'une parcelle sise nouveau cimetière CV 4 avec la société ORANGE pour l'implantation d'une station relais. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 8 000 €
11. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain.
12. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
13. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 20h 30